

Mémoire de l'AMC

L'avenir des soins aux aînés du Canada

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes

23 Juin 2021

L'avenir des soins aux aînés du Canada

Les inefficacités et les iniquités au sein de nos systèmes de santé, qui entravent depuis longtemps notre capacité à offrir des soins dignes aux aînés du Canada, sont plus présentes que jamais. Autrefois cachées du public, elles ont été révélées au grand jour par la pandémie, partout au Canada.

La pandémie a entraîné d'énormes difficultés et bouleversé à peu près tous les aspects de notre vie quotidienne, mais aucun problème n'a été aussi omniprésent que les lacunes en matière de soins aux aînés au Canada. Ceux et celles qui ont subi les contrecoups de la vulnérabilité structurelle du système ont été les plus durement touchés. Ils ont été les premiers à souffrir de la maladie, de la négligence, de l'isolement et de la solitude qui ont accompagné un trop grand nombre de décès dans les établissements de soins de longue durée.

Ces conséquences désastreuses doivent servir de catalyseur pour déterminer les leçons à tirer de la pandémie ainsi que les mesures à prendre pour modifier notre approche nationale en matière de soins aux aînés. Dans les circonstances actuelles, toute justification de notre inaction par rapport à cette injustice est inacceptable. Nos systèmes de santé ne peuvent pas être efficaces s'ils n'arrivent pas à aider une portion aussi importante de la population du Canada.

La capacité des établissements de soins de longue durée à offrir des soins sûrs et empreints de compassion ne dépend que de notre capacité à améliorer les soins aux aînés. On ne pourra réellement progresser que grâce à des investissements durables en santé, en soins à domicile et en soins communautaires, afin de permettre aux aînés de vieillir dans la dignité.

L'Association médicale canadienne fait depuis longtemps la promotion de l'amélioration des soins aux aînés. Même avant la pandémie, nous étions conscients de l'écart important entre les fonds alloués aux soins aux aînés et les fonds nécessaires, en constante augmentation, pour prendre soin de notre population vieillissante.

Le ratio des transferts actuels en matière de santé est désuet. Les calculs ne tiennent pas compte du vieillissement de notre population. Lorsque l'augmentation des coûts des soins de santé dépasse la croissance économique, ce sont les provinces et les territoires qui doivent combler le déficit. Il ne fait aucun doute qu'un effort concerté est essentiel pour consolider la viabilité du système et responsabiliser les différents acteurs, aujourd'hui et pour l'avenir.

Nous devons investir dans des soins équitables et dignes pour les personnes âgées. Nous devons le faire maintenant. Et l'effort doit se poursuivre avec le vieillissement de la population.

Recommandations

Financement soutenu : Le gouvernement s'est engagé à effectuer un investissement unique de 4 milliards de dollars pour éliminer l'arriéré en matière de services de santé et d'interventions. Il s'agit d'un investissement prudent et louable qui contribuera à améliorer les soins aux aînés. Mais le Canada doit s'engager à accorder un financement soutenu. Une augmentation des transferts aux provinces et aux territoires permettrait de faire face au vieillissement de la population et d'améliorer les soins aux aînés. Le Transfert canadien en matière de santé, bien qu'il s'agisse du plus important transfert fédéral aux provinces et aux territoires, ne tient pas compte du déséquilibre entre les divers segments de la population, notamment les personnes âgées. Ce problème peut être corrigé. Les conséquences des retards sont désastreuses. Et il va sans dire que nous ne pouvons plus nous permettre de nouveaux désastres.

Normes nationales en matière de soins de longue durée : La plupart des aînés du Canada feraient tout pour éviter de se retrouver dans un établissement de soins de longue durée. Nous avons l'obligation morale de contribuer à l'atteinte de cet objectif, tout en offrant les meilleurs soins possible dans les centres de soins de longue durée. Nous devons adopter une approche pancanadienne qui nous permettrait de collaborer avec les provinces et les territoires pour établir de nouvelles normes nationales pour les soins de longue durée afin que nos décisions soient axées sur la dignité, l'équité et la sécurité en matière de soins aux aînés.

Promotion du concept de « vieillissement chez soi » : En sortant les personnes âgées du système de soins de longue durée d'ici 2031, nous pourrions aider les aînés à vieillir dans la dignité, ce qui permettrait de préserver leur bien-être émotionnel, mental et physique. Mais par-dessus tout, cette transition nous permettrait de respecter leurs choix quant à la trajectoire qu'ils souhaitent prendre pour leurs vieux jours. Si le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, effectue ce revirement complet et qu'il finance les soins à domicile et les soins communautaires, cela réduirait la pression sur le système de santé et permettrait d'économiser environ 794 millions de dollars par année.

Allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés : Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître considérablement le soutien accordé aux aînés du Canada pour qu'ils puissent vieillir chez eux. Pour ce faire, nous devons aider les aînés et leurs proches aidants à assumer leurs dépenses personnelles associées aux soins de santé. Ces dépenses pourraient passer de 9 à 23 milliards de dollars d'ici 2035. Une allocation canadienne pour aînés et proches aidants d'aînés permettrait de directement soutenir financièrement les aînés et les personnes qui s'occupent d'eux. Tout comme le programme de prestations pour la garde d'enfants, ce programme compenserait les coûts élevés que doivent prendre en charge les proches aidants et les patients.